



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

L'INGÉNIEUR FORESTIER

Au cœur du régime

François Laliberté, ing.f.

Président OIFQ

Congrès de l'AFAT,

Senneterre, 22 novembre 2019

Le rôle de l'ing.f.

Le même depuis 1949 (1921...)

« une personne exerçant les fonctions d'ingénieur et compétente à **donner des conseils sur ou à surveiller, exécuter ou diriger l'exécution de tous les travaux suivants : l'inventaire, la classification et l'évaluation du fonds et de la superficie des forêts, la préparation des cartes et plans topographiques des forêts, l'aménagement, l'entretien, la conservation, la coupe, le reboisement, la protection des bois, des forêts, la sylviculture; la photogrammétrie forestière; l'exploitation, la vidange des bois, l'exploitation des forêts et autres ressources forestières; l'application des sciences du génie forestier à l'utilisation économique des bois; la préparation des cartes, devis, cahiers de charge, rapports et procès-verbaux se rapportant à l'aménagement de la forêt; tous les travaux de génie se rapportant à l'accomplissement des fins précitées et la préparation des plans relatifs à ces travaux.** »

Extrait de la loi sur les ingénieurs forestiers du Québec



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Plan de présentation

- Retour en arrière
- Distribution actuelle des rôles et responsabilités
- Enjeux professionnels
- Pistes de solution



D'un régime à l'autre

	1868-1974	1974-1986	1986-2013
Tenure	Concessions	Forêts domaniales (UG)	CAAF (AC → UAF)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité P & P <p>En 1922 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître le sciage - Rendement soutenu et normalisation (CPF obligatoire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité des approvisionnements - Rendement soutenu et normalisation - Accessibilité au territoire pour la population 	<div data-bbox="884 472 1141 591" style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 5px; display: inline-block; margin-bottom: 10px;"> Erreur boréale </div> <ul style="list-style-type: none"> - Stabilité des approvisionnements - Rendement soutenu et normalisation - Diversification industrielle - Remise en production - Consultation de la population et des utilisateurs - Accès au territoire <div data-bbox="846 1248 1207 1400" style="border: 2px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; display: inline-block; margin-top: 10px;"> Commission Coulombe </div>

D'un régime à l'autre

	1868-1974	1974-1986	1986-2013	2013 -
Tenure	Concessions	Forêts domaniales (UG)	CAAF (AC → UAF)	LADTF (UAF → UA)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité P & P En 1922 : - Accroître le sciage - Rendement soutenu et normalisation (CPF obligatoire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité des approvisionnements - Rendement soutenu et normalisation - Accessibilité au territoire pour la population 	<div data-bbox="904 464 1155 578" style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 5px; display: inline-block;">Erreur boréale</div> <ul style="list-style-type: none"> - Stabilité des approvisionnements - Rendement soutenu et normalisation - Diversification industrielle - Remise en production - Consultation de la population et des utilisateurs - Accès au territoire <div data-bbox="846 1249 1207 1392" style="border: 2px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; display: inline-block; background-color: yellow;">Commission Coulombe</div>	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité des approvisionnements - Rendement durable - Aménagement écosystémique - Diversification industrielle - Marché libre des bois - Investissements basés sur la rentabilité économique - Gestion intégrée des ressources (TLGIRT) - Consultations publique et autochtone

D'un régime à l'autre

De bonnes raisons de changer

- Attentes du public
- Valeurs accordées aux autres ressources et services de la forêt
- Évolution des marchés
- Protection et conservation des écosystèmes
- Éthique de l'intendance



D'un régime à l'autre

L'ingénieur forestier voit augmenter ses responsabilités

- Planifier la récolte
- Planifier la production de matière ligneuse et influencer le développement industriel
- Planifier et communiquer la gestion intégrée des ressources et du territoire



D'un régime à l'autre

Rôles et responsabilités	Jusqu'en 1922, les industriels n'ont pas d'obligation contractuelle envers l'État, sauf le paiement du droit coupe			
	1868-1974	1974-1986	1986-2013	2013 -
CPF	Industriels	État: COGEF	Industriels: BCAAF État: UG (2003) BFEC (2005)	État: BFEC
Plan stratégique				X
Plan tactique				État: DGFo
Plan opérationnel		Industriels	Industriels: BCAAF	État: UG + Industriels: BGA
Remise en production et sylviculture		État: UG + Rexfor		État: UG + Rexforêt
Type d'allocation	Licence	GA	CAAF	75% GA / 25 % ventes aux enchères

Réponse à l'évolution du contexte

Le rôle de l'ingénieur forestier est le même

Alors que

L'environnement change

Nous devons changer nous aussi

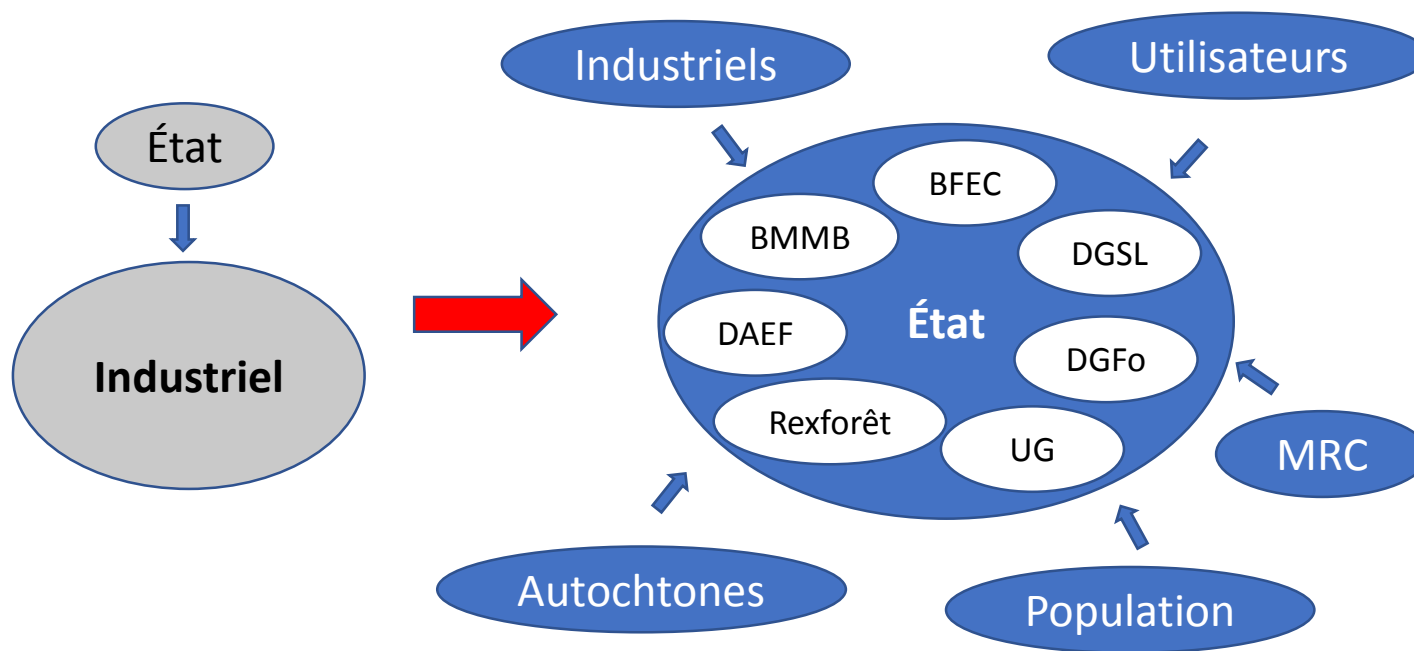
La configuration du système est-elle adaptée?



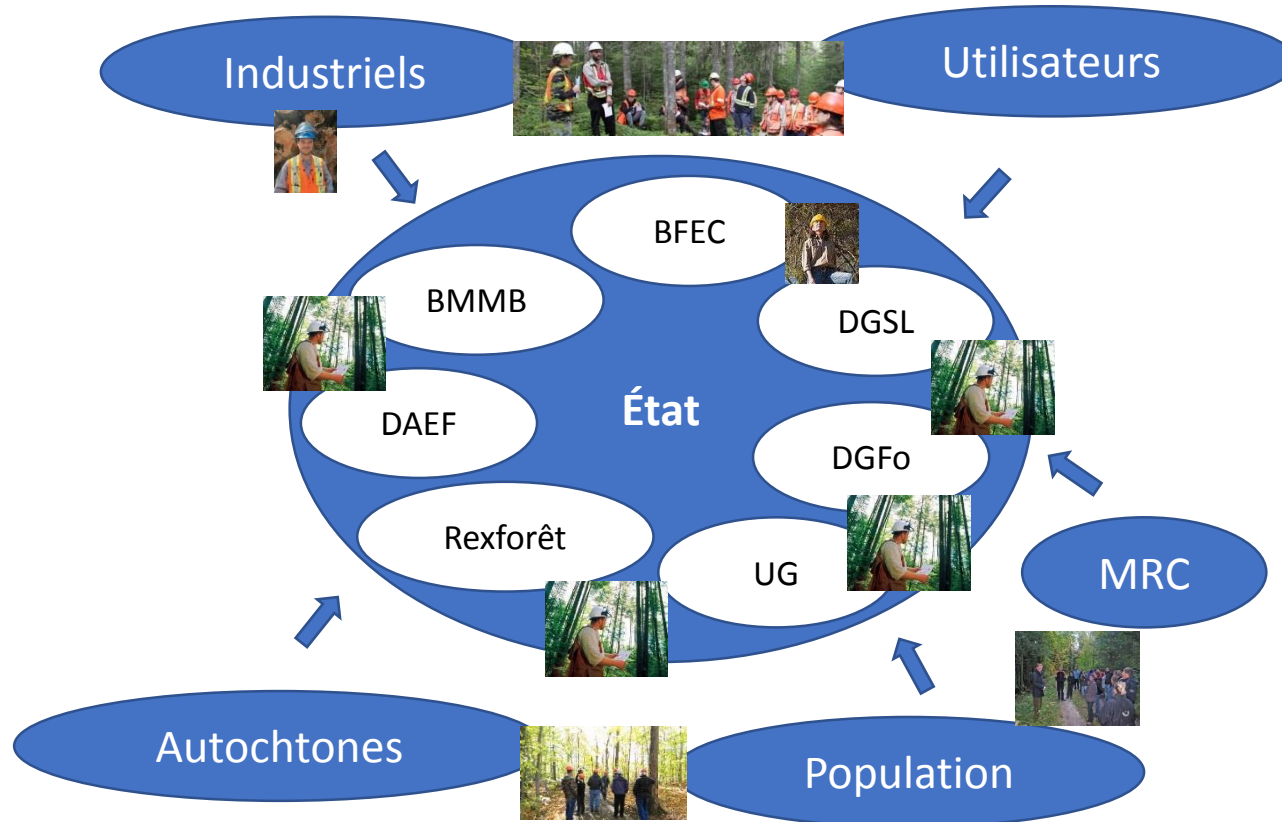
Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

www.oifq.com

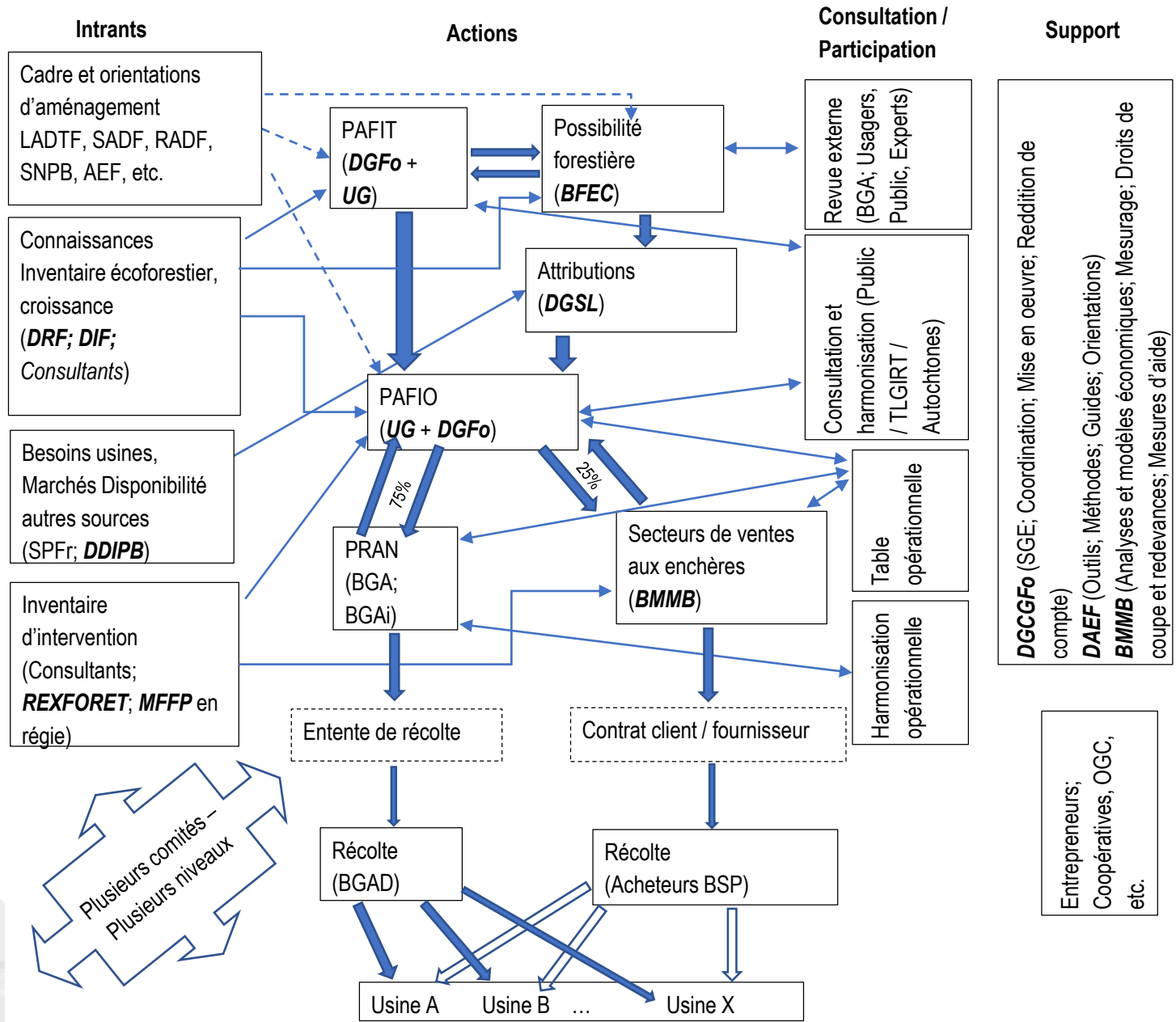
De la simplicité à la complexité



L'ingénieur forestier présent partout



Processus global actuel



Enjeux pour l'ingénieur forestier

Ing.f.

- A. CPF
- B. Allocations
- C. PAFIT
- D. Harmonisation
- E. Prescription
- F. Contrats

Ing.f.

- G. Inventaire
- H. Martelage
- I. Intervention
- J. Suivi opérationnel

Plusieurs ingénieurs forestiers sur un même projet:

- Risques d'erreurs
- Délais et retards
- Chaîne de décisions / rétroaction



Enjeux pour l'ingénieur forestier

- Nombreuses frontières entre les mandats et les organisations
- Communications et échanges d'information
- Ère du numérique et perte de contact avec le territoire
- Spécialisation des tâches



Enjeux pour l'ingénieur forestier

- Vision: objectifs stratégiques VS opérationnels
- Alignements des objectifs et capacités des organisations
- Suivi / reddition et imputabilité VS résultats



Explorer des solutions

Pourrions-nous développer ?

- Une intendance plus près du territoire
- Plus de collaboration et de travail d'équipe
- Une culture forestière plus forte



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Explorer des solutions

Est-ce possible d'imaginer le travail de l'ing.f. ?

- En fonction d'obligations de résultats envers des objectifs gouvernementaux clairs
- Avec le choix des moyens et des mécanismes
- Au service d'une gestion intégrée menée par les acteurs du milieu et à une échelle humaine

Concept d'aménagiste désigné du territoire



Merci



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

www.oifq.com